

semble pas atteindre les oreilles des journalistes, et si l'on pouvait concevoir un système pour assurer un reportage authentique, j'aimerais le connaître.

L'hon. M. Jamieson: S'agit-il seulement de la radio?

M. Baldwin: Non, de la radio et de la télévision. Ce qui se passe dans cette enceinte n'est pas toujours marquant, mais il est essentiel que nous soyons ici comme un miroir reflétant les buts et les aspirations des gens que nous représentons. Nous devons songer à prendre les moyens nécessaires pour établir le dialogue avec eux afin qu'ils sachent ce qui se passe ici. Alors, ils pourront nous dire ce qu'ils pensent et ce qu'ils veulent.

Pour cette raison, je suis heureux de suggérer que la Chambre étudie cette question. Bien des débats seront tenus et il s'écoulera beaucoup de temps avant qu'une décision soit prise, mais nous pourrions peut-être tenter l'expérience avec les comités. Un choix excellent aurait été le comité de la justice qui a traité d'un sujet très important et de grande valeur, un sujet qui suscite l'intérêt de nombreux Canadiens. J'ai lu la transcription des délibérations du comité de la justice et j'estime que leur diffusion par la radio et la télévision aurait été des plus utiles.

Le public aimerait aussi savoir ce qui se passe au comité des comptes publics. La presse donne un excellent compte rendu des séances de ce comité, mais je crois qu'il serait idéal pour la radio et la télévision. Lorsque nous aurons fait cela avec le concours d'experts, nous pourrions songer à introduire à la Chambre, à titre d'expérience, des caméras et des microphones, afin de voir quels en sont les inconvénients. Un comité pourrait peut-être être créé pour étudier la question.

Je le répète, monsieur l'Orateur, j'hésite beaucoup à adopter cette position. C'est à contrecœur que j'ai changé d'avis. A mon avis, la Chambre ne peut plus fermer les yeux sur le problème que nous rencontrons actuellement.

M. l'Orateur suppléant: Je vois le député d'York-Sud et le président du Conseil privé me faire signe. Je tiens à faire remarquer que, les jours désignés, nous avons coutume de donner d'abord la parole aux orateurs des partis de l'opposition. Je donne donc la parole au député d'York-Sud.

M. David Lewis (York-Sud): J'ai peur que mon discours ne soit pas aussi divertissant

que celui du président du Conseil privé, monsieur l'Orateur.

Au nom de mes collègues, je déclare que nous appuyons sans réserve l'idée de moderniser le Parlement. Je suis un peu déçu que le député de Peace River ait été aussi prudent et ait proposé que nous introduisions d'abord la radio et la télévision à la Chambre pour une sorte d'essai. A mon sens, la prudence sur ce point est devenue vieux jeu. Il ne fait aucun doute que la radio et la télévision sont des moyens d'information aussi importants que l'imprimé.

Un média aussi primordial que la télévision ne devrait pas être exclu de cette Chambre. Tous les jours, nous sommes purchassés dans la rotonde par des représentants des réseaux de radio et de télévision, qui nous demandent de dire quelque chose en 30 ou 45 secondes, et dont il ne reste que 15 ou 20 secondes au moment de la présentation. Une telle pratique est inutile et ne représente pas bien le Parlement. Comme l'a signalé le député de Peace River, les membres du cabinet donnent parfois à la Chambre des réponses évasives qui, souvent, ne sont même pas des réponses, et plus tard, dans la rotonde, disent clairement ce qu'ils pensent au peuple canadien. Je ne les en blâme pas. Si les Canadiens comprennent quelque chose à certaines de leurs remarques, ils sont plus forts que moi. Les Canadiens devraient pouvoir entendre ce que ces ministres disent à la Chambre, et non pas dans la rotonde. Les caméras de télévision et les microphones devraient être ici même pour capter ce qu'on y dit.

Nous sommes tous des amateurs dans ce domaine, monsieur l'Orateur. Trois aspects de la télévision ou de la radiodiffusion des débats de la Chambre doivent nous préoccuper. Les ondes ou le petit écran doivent transmettre des renseignements importants et pertinents. La caméra peut facilement photographier au passage des députés qui ont fermé les yeux afin de mieux réfléchir, mais à qui les spectateurs prêteraient peut-être une autre intention. Elle peut aussi saisir sur le vif des députés occupés à lire leurs journaux, députés qui, en raison de leurs longues années à la Chambre, ont acquis une certaine aptitude à écouter celui qui parle tout en lisant leur journal, sans qu'une activité ne nuise à l'autre. Elle peut aussi photographier des députés en train d'écrire, bien que ce soit peut-être là leur seule occasion de rédiger une lettre, mais ce ne sont pas des choses de ce genre qui intéressent le peuple du Canada. Ce ne sont pas de tels détails qu'on transmettrait sur les